

Envoyé : lundi 7 mai 2012 16:02

Objet : [CCLIN Sud-Est] - Information savon doux

POUR INFORMATION

Information de sécurité concernant l'**utilisation de savon doux mousse** conditionné en flacon pompe utilisé notamment pour la toilette des nouveaux nés en service de gynéco obstétrique, de pédiatrie et de néonatalogie.

Diffusion par l'ARS Océan Indien, l'ARLIN Réunion Mayotte et le CCLIN Sud-Est, suite à 2 signalements externes d'épidémie à *Serratia marcescens* en maternité et néonatalogie.

Madame, Monsieur,

Un établissement de santé appartenant à l'inter région Sud-Est a effectué un signalement externe d'infections nosocomiales concernant huit cas de conjonctivite à *Serratia marcescens* diagnostiqués chez des nouveaux nés, entre les mois d'octobre 2011 et de février 2012, en service de gynécologie d'obstétrique et de néonatalogie. Ces infections ont toutes été de bonne évolution clinique.

Ces unités pour la toilette des nouveaux-nés utilisent un savon doux sous forme de mousse conditionné en flacon pompe (mousse lavante).

Ce courriel a pour but d'informer l'utilisateur de ces savons doux mousse lavante d'un risque lié à un mésusage possible établissant un contact entre la main contaminée du soignant (venant par exemple d'effectuer un changement de couche du nouveau né souillée d'entérobactéries avant le bain du nouveau né) et le bec verseur très court du flacon (voir photo jointe au mail).

En effet, les prélèvements d'environnement réalisés dans le cadre de l'enquête épidémiologique coordonnée par l'EOH locale avec l'expertise de l'ARLIN de rattachement ont identifié la présence de *Serratia marcescens*, de *Klebsiella pneumoniae* et d'*Enterobacter aerogenes* des embouts des pompes ainsi que de *Serratia marcescens* à l'intérieur des trois flacons de mousse lavante testés.

Parallèlement, l'établissement de santé rapporte une culture stérile du contrôle bactériologique de plusieurs flacons mousse lavante neufs.

Le résultat est en faveur d'une contamination des flacons de savon de mousse lavante lors de leur utilisation. Les soins d'yeux réalisés sans friction hydroalcoolique, sont à l'origine d'une possible contamination croisée. Des mesures correctives ont été coordonnées sur l'ensemble des unités concernées.

Un deuxième signalement externe d'infection/colonisation à *Serratia marcescens* a été réalisé par un nouvel établissement de santé sur cette même période. Les investigations de l'EOHH ont montré là encore une contamination du savon doux utilisé. Celui-ci d'une marque différente était présenté sous le même conditionnement : savon mousse, bec court.

Il apparaît donc que l'utilisation de ces savons mousses, présentant un embout court, peuvent être sources de contamination microbienne.

Assurez-vous, qu'au sein de votre organisation, tous les utilisateurs de flacon de savon doux mousse et toutes autres personnes concernées aient accès à cette information.

Par ailleurs, selon les articles L 1413-14 et R 6111-12 à R 6111-17 du code de la santé publique, certains cas d'infections nosocomiales doivent être signalés conjointement à l'ARS et au CCLIN dont dépend votre établissement. Ainsi, un évènement d'infection/colonisation nosocomiale liée à l'utilisation de savon doux conditionné en flacon mousse sera à signaler dans l'application e-SIN.

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Cécile Mourlan
Pharmacien Coordinatrice
ARLIN FELIN Réunion Mayotte

Claude Bernet
Médecin Coordonateur
CCLIN Sud-Est

Marie-Christine Ravault
Médecin référent infections associées aux soins
ARS Océan Indien